

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2019-130

Circulation réglementée dans l'emprise des travaux de renouvellement de la couche de roulement, route de Dieppe, RD 927, du 12 au 13 août 2019.

Le Maire de Notre Dame de Bondeville,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
VU l'avis favorable de la DDTM sous réserve du passage des transports exceptionnels,
VU, la demande formulée par l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE, laquelle va réaliser route de Dieppe, des travaux de renouvellement de la couche de roulement,
CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de cet axe,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE interviendra du 12 août à 8h au 13 août 2019 à 8h route de Dieppe, RD 927 du PR 0+530 au PR 0+650, pour réaliser des travaux de renouvellement de la couche de roulement.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux :

- la circulation sera interdite, sauf riverains, au droit du chantier,
- une déviation sera mise en place selon le plan joint, à savoir rue du Moulin à Poudre, rue de l'Avenir et rue de la Fontaine dans les deux sens de circulation.
- la mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront à la charge de l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE de jour comme de nuit

Article 3 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de La Métropole Rouen Normandie, à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Duclair, au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le Directeur du SAMU, à la Direction des Déchets et à la Direction des Transports de la Métropole, à la DDTM, à Monsieur le Directeur des Services Techniques, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifié à l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE.

Fait à Notre Dame de Bondeville, le 31/07/2019



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,

Myriam MULOT

